

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 19 novembre 2020

Date de la convocation : 13 novembre 2020

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019 DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CRAON

Vu l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoyant que, tous les ans avant le 30 septembre, le Président de l'EPCI adresse au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'EPCI,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 14 septembre 2020 approuvant le rapport d'activité 2019 de la Communauté de Communes du Pays de Craon, tel que présenté,

Considérant qu'il appartient au maire de chaque commune de présenter ce document au conseil municipal lors d'une séance publique,

Considérant la transmission du rapport d'activité 2019 au maire, en date du 8 septembre 2020,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents

- ⇒ **PREND ACTE** du rapport d'activité 2019 de la Communauté de Communes du Pays de Craon,
- ⇒ **ÉMET** un avis favorable

SUBVENTION DEPARTEMENTALE AU TITRE DU PLAN MAYENNE RELANCE

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la mise en place par le Département du plan Mayenne Relance. Une enveloppe de 4 millions d'euros est destinée à soutenir l'investissement public local des communes mayennaises. Sa répartition se fait sur les mêmes bases que les contrats de territoires.

Chaque commune de moins de 10 000 habitants se verra donc accorder une dotation forfaitaire. Elle sera libre de l'affecter aux investissements qu'elle juge elle-même prioritaires.

La dotation pour la commune est de 7 522 €, cumulable avec d'autres dispositifs de subvention du Département existants dans la limite d'un taux d'intervention du Département s'élevant à 80 % maximum du coût total HT (soit 9 402.50 €).

Afin d'obtenir un impact rapide sur l'économie locale, les opérations d'investissement devront avoir été engagées **au 1er juillet 2021**.

Au regard de ces éléments, il est proposé d'étudier l'affectation de la dotation aux projets suivants :

- chicane route de Mée**
- passerelle sur la Douve**
- aire de jeux**
- panneaux pour l'adressage**

Il conviendra de fournir au département **un descriptif détaillé du projet, un calendrier prévisionnel, une estimation détaillée du projet et un plan de financement prévisionnel**.

AIDE DEPARTEMENTALE A LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

Monsieur le Maire expose que le Conseil communautaire a reçu un courrier le 12 octobre dernier du Conseil Départemental informant de la mise en place d'un nouveau dispositif d'accompagnement financier sur la rénovation énergétique des équipements sportifs. Cette aide de 160 231 € s'inscrit dans le plan de relance départemental « Mayenne Relance ». Elle est à destination de tout le territoire : communes et communauté de communes. Le délai de candidature est court, le CD53 accompagnera les projets avec des ordres de service au plus tard le 1^{er} juillet 2021.

Le Conseil Départemental confie la coordination de ce dispositif à la CCPC qui a défini le cadre d'intervention suivant :

- 1 dossier par commune
- Aide maximum : 5.431928 €/ habitant
- Tenir compte des équipements mutualisés entre plusieurs communes pour l'enveloppe
- Cumul possible avec toutes subventions dans la limite de 80%
- Date des ordres de services : 1^{er} juillet 2021 au plus tard
- Date limite de dépôt des dossiers à la CCPC : 28/02/2021

Le montant de l'aide pour la commune s'élève à 2 400 €

Monsieur le Maire propose de solliciter l'aide du Conseil Départemental pour l'opération suivante :

INTITULE DE L'OPERATION : **Eclairage du terrain multisports**

PLAN DE FINANCEMENT :

INVESTISSEMENT	MONTANT HT	FINANCEMENT	MONTANT
Eclairage du terrain multisports	3 000.00 €	Fond de concours du CD53 Autofinancement	2 400.00 € 600.00 €
Total Investissement	3 000.00 €	Total financement	3 000.00 €

ENQUETE PUBLIQUE – PLAN D'EPANDAGE DE L'UNITÉ DE MÉTHANISATION MÉTA BIO ÉNERGIES – COMMUNE D'OMBRÉE D'ANJOU

En application de l'article L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, les élus ont été destinataires d'une note de synthèse sur cette affaire, soumise à délibération, celle-ci portant sur une installation classée pour la protection de l'environnement.

Vu l'arrêté interpréfectoral DIDD/DPEF/2020 n°211 du 8 octobre 2020 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique sur la demande présentée la SAS META BIO ENERGIES à mettre en œuvre sur les départements de Maine-et-Loire, Mayenne et Loire-Atlantique, le plan d'épandage de son unité de méthanisation située Zone d'activité de Bel Air de Combrée à Combrée – 49420 OMBRÉE D'ANJOU.

Le projet se matérialisera par la mise en place d'un plan d'épandage, concernant 25 exploitations agricoles, sur un périmètre incluant 385 parcelles, réparties sur les départements de Maine-et-Loire, de la Mayenne et de Loire-Atlantique.

Conformément à l'article 7 dudit arrêté, le conseil municipal est appelé à donner son avis sur la demande d'autorisation **au plus tard 15 jours après la fin de l'enquête publique soit jusqu'au 19 décembre 2020.**

**ENQUETE PUBLIQUE – CRÉATION D’UNE UNITÉ DE MÉTHANISATION PAR LA SAS OUDON
BIO GAZ SUR LA COMMUNE DE LIVRÉ-LA-TOUCHE**

En application de l’article L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, les élus ont été destinataires d’une note de synthèse sur cette affaire, soumise à délibération, celle-ci portant sur une installation classée pour la protection de l’environnement.

Vu l’arrêté interpréfectoral du 9 octobre 2020 prescrivant l’ouverture d’une enquête publique sur la demande présentée la SAS OUDON BIO GAZ relative à son projet de création d’une unité de méthanisation de matières organiques d’une capacité de traitement de 385 tonnes/jour, au lieu-dit La Garenne à LIVRÉ-LA-TOUCHE.

Le plan d’épandage représente une superficie de 7495 hectares répartis sur 50 communes et 4 départements (Mayenne, Loire-Atlantique, Maine-et-Loire et Ille-et-Vilaine).

Conformément à l’article 9 dudit arrêté, le conseil municipal est appelé à donner son avis sur la demande d’autorisation **au plus tard 15 jours après la fin de l’enquête publique soit jusqu’au 19 décembre 2020.**

INDEMNITE DE GARDIENNAGE 2021 POUR L’EGLISE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

DECIDE, à l’unanimité, de fixer l’indemnité de gardiennage, au titre de l’année 2021, comme suit :

- **150 €** pour le gardiennage de l’église, versés à Monsieur et Madame JOURDAN, domiciliés 1 rue de Mortiercrolles à Saint Quentin les Anges

Cette indemnité sera versée au mois de novembre.

TARIFS 2021 CONCESSIONS CIMETIERE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

FIXE les tarifs de concession dans le cimetière comme suit, pour l’année 2021 :

	<u>Pour 15 ans</u>	<u>Pour 30 ans</u>
Concession « traditionnelle »	63 €	130 €
Cavurne 0.60 m * 0.60 m	37 €	60 €
Dispersion de cendres jardin du souvenir	25 € (prix d’une plaque)	

QUESTIONS DIVERSES

***Collecte des pneus deux-pneus hors vélos :** mise en place d'un caisson de collecte à la déchetterie de Ballots

***Qualité de l'air intérieur**

Compte rendu d'une réunion relative à la qualité de l'air intérieur dans les ERP accueillant des jeunes de – de 12 ans : suite à la Loi Grenelle de 2018, des points de vigilances et des préconisations sont à porter sur la ventilation, les peintures, les produits d'entretien etc... Un état des lieux sera conduit par l'ARS, Synergie et la CCPC afin de fournir un protocole à la commune. Une sensibilisation sera faite auprès du personnel encadrant (école, garderie, cantine...). Sur la commune, les ERP concernés sont la garderie, le point lecture, la salle des fêtes et le théâtre.

Un autre état des lieux concernera les ERP accueillant des personnes de tous âges en 2023.

***Projet de territoire**

Une assemblée plénière a eu lieu le 20 octobre présentée par le cabinet New Deal. Le Projet de Territoire intervient dans le cadre de la Loi engagement et proximité votée en 2019 afin de donner plus de pouvoir aux communes. Suite à une réunion avec tous les élus, le cabinet New Deal se rendra dans chacune des 37 communes pour une prise de contact avec les mairies, les associations, les entreprises, la population. Il sera proposé à la population de participer à des groupes de travail afin d'élaborer un schéma de cohérence territorial sur les 6 ans à venir. A l'issue, une restitution de l'étude aura lieu en conférence des maires.

Position à prendre sur le transfert de compétence du PLUI repoussée au 1^{er} juillet 2021.

***Courrier du foot**

Demande d'éclairage sur le city stade, signalement de problèmes d'usure au terrain de foot : chute d'un poteau d'éclairage changé par le club, rafraîchissement des vestiaires, pelouse endommagée.

***Veille auprès des personnes vulnérables en période de confinement :** une liste de 9 personnes âgées est prise en charge par le maire et les adjoints. Visites et/ou appels téléphoniques.

***Adressage :** le recensement effectué par A-L DEGAS, R. GENTILHOMME, D. PINEAU et F. POCHÉ fait état de :

-26 poteaux et pancartes en bon état

-9 poteaux béton présents mais pancartes abimées

-4 poteaux absents mais pancarte présentes (sur barrière, poteau téléphonique...)

-37 poteaux et pancartes absentes

Procéder à des devis comparatifs auprès de différents fournisseurs.

***Aménagement centre-bourg :** la proposition de béton désactivé en étoile autour de la fontaine par PIGEON TP est rejetée. Les bancs et la table PMR arrivent la semaine prochaine, ils seront posés sans être fixés en attendant la réfection du béton désactivé.

***Repas des aînés**

Le repas des aînés ne pouvant avoir lieu, il est décidé d'offrir aux aînés un bon d'une valeur de 12,50€ à valoir sur un plat ou menu à emporter au restaurant Le Relais.

AUTRES QUESTIONS :

*Proposition de faire un espace de plantations derrière la mairie.

DATES A RETENIR :

*Réunion du Conseil Municipal : jeudi 17 décembre à 20h30

